



CHARLEROI
URBANISME

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0924.



Wallonie

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SC FONDS DU LOGEMENTS DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE représentée par Monsieur LEFEBVRE, a introduit une demande ayant trait à un bien sis Avenue du Centenaire, 180 à 6061 Montignies-sur-Sambre et cadastré 07 C 507H6.

Le projet consiste en : Démolition de hangars et de 2 appartements, construction de 2 immeubles de 13 logements ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Mesure de publicité supplémentaire à l'initiative du Collège communal :

La démolition de hangars et de 2 appartements et la construction de 2 immeubles de 13 logements ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

L'annonce de projet se déroule du 29/12/2025 (date début affichage) au 19/01/2026 (date fin).

∅ Elle est neutralisée du 29/12/2025 au 01/01/2026

∅ Les bureaux sont fermés le jeudi 01/01/2026 et le vendredi 02/01/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Myriam GEBBIA, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0924, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 05/01/2026 au 19/01/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : permisurbanisme@Charleroi.be.

En date du 22/12/2025

Le Directeur général f.f.,

Pour le Bourgmestre,

Par délégation,

en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.



(s) Olivier DUBOIS,

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

N° de dossier : CPURB/2025/0924.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de SC FONDS DU LOGEMENTS DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE représentée par Monsieur LEFEBVRE en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Démolition de hangars et de 2 appartements, construction de 2 immeubles de 13 logements. à : Avenue du Centenaire, 180 à 6061 Montignies-sur-Sambre - Rue Saint-Valentin à 6061 Montignies-sur-Sambre.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 22/12/2025

Le Directeur général f.f.,

(s) Olivier DUBOIS



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin